

RECOMMANDATIONS SFAF/CLIFF

La Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et le Cercle de Liaison des Informateurs Financiers en France (CLIFF) ont mené conjointement une réflexion sur les relations entre les analystes financiers et les informateurs financiers en France.

Les informateurs financiers, dont les analystes sont des interlocuteurs réguliers veulent en effet répondre du mieux possible à leurs attentes. De leur côté les analystes financiers sont attentifs à ce qui peut contribuer à une amélioration des échanges avec les informateurs financiers.

Les deux associations ont ainsi émis une série de recommandations dans le sens de ces objectifs.

I – Formation – Compétence des analystes – informateurs financiers

- Pour les analystes "juniors" qui débutent dans leur activité, il est souhaitable qu'ils soient accompagnés par un analyste confirmé lors de leurs premières visites de sociétés.
- Pour les analystes confirmés qui abordent un nouveau secteur, le CLIFF comme la SFAF recommandent qu'ils aient un certain degré de formation et un minimum de connaissance sur le secteur et sur la société avant toute visite à cette société. Pour aider ses membres à atteindre cet objectif, la SFAF s'oriente vers la création d'une formation continue qui a déjà fait l'objet d'une expérimentation satisfaisante depuis 1991.

Par ailleurs, elle mettra à la disposition de ses membres une liste d'ouvrages de référence constituée avec l'aide des émetteurs sous la responsabilité d'un membre de chacun des groupes sectoriels.

II – Réunions d'analystes organisées par les sociétés

- La SFAF comme le CLIFF préconisent un minimum de deux réunions par an une après les résultats annuels, une après les résultats semestriels. Bien que ces réunions soient organisées à destination des analystes et en collaboration avec eux (en particulier par l'élaboration d'un questionnaire réalisé par le groupe sectoriel), elles restent accessibles à d'autres professionnels et notamment aux journalistes financiers qui peuvent y être invités. La SFAF comme le CLIFF précisent à cet égard que toute information sensible et susceptible d'avoir une influence significative sur le cours de bourse qui serait donnée à l'occasion des ces réunions doit faire l'objet d'un communiqué préalable publié par la société invitante. Lors de ces réunions, la SFAF assure le contrôle des invités qu'elle parraine, l'émetteur assure le contrôle des autres participants.

III – Relations analystes – informateurs financiers

- Les deux associations recommandent que dans les relations directes entre analystes et informateurs financiers, les contacts individuels soient privilégiés. Toutefois, lorsque les sociétés réunissent à leur initiative des analystes par petits groupes, elles doivent veiller à réunir des participants d'un même niveau de connaissance afin de garder l'efficacité procurée par ces regroupements

IV – Publications des sociétés

- Toute publication de résultats au travers de documents écrits (rapports annuels, lettres aux actionnaires, communiqués de presse, etc...) ou de manifestations spécialement organisées à cet effet doit permettre une comparaison des chiffres dans le temps. Par conséquent, la SFAF comme le CLIFF recommandent d'explicitier tout changement de méthode comptable, toute modification de périmètre de consolidation, etc... et de procéder aux retraitements nécessaires afin de publier des comptes pro forma.

Ce souci de comparaison doit également apparaître dans les documents publiés au BALO qui est un outil très utilisé par les analystes.

La SFAF et le CLIFF recommandent donc que l'information publiée soit dans tous les cas la plus pertinente et la plus comparable possible dans le temps.

V - Planning d'information financière des sociétés

- La SFAF et le CLIFF invitent les sociétés à faire connaître à l'avance leur échéancier annuel de publication de résultats (résultats, chiffres d'affaires). La SFAF comme le CLIFF relaieront cette information auprès de leurs membres.

Lors de toutes publications, l'informateur financier doit veiller à être disponible auprès des analystes afin de leur fournir, le plus rapidement possible, les compléments d'information que nécessitent ces publications.



VI - Diffusion des études

- La SFAF comme le CLIFF considèrent que toute publication est faite sous la seule responsabilité de l'analyste et de son employeur, même si cette publication contient des erreurs factuelles que l'informateur financier n'a pu signaler. En ce qui concerne la diffusion des études, les deux associations expriment le désir que toute publication diffusée dans le public par un bureau d'études soit transmise à l'informateur financier dans un souci de courtoisie pour autant que les nécessités commerciales du bureau d'études ne s'y opposent pas.

Paris, le 11 octobre 1993

Guy RICO
Président de la SFAF

Nicole MICHELETTI
Président du CLIFF